



RESTAURANT SCOLAIRE LA MARTINIERE DIDEROT REGLEMENT ET TARIFS

2026-2027

ACCUEIL ET RESTAURATION DES ETUDIANTS DE LA MARTINIERE DIDEROT

1 - LE BADGE : Accès à l'établissement et aux restaurants scolaires

Chaque étudiant est en possession d'un badge qui lui est remis gratuitement dès son entrée dans l'établissement. Il permet l'accès aux 3 sites (Diderot, Les Augustins, La Centrale) et aux deux selfs (sur les sites Diderot et Les Augustins).

CE BADGE EST STRICTEMENT PERSONNEL : tout prêt est passible d'une sanction.

L'étudiant doit toujours l'avoir sur lui et en prendre soin. Il est valable toute sa scolarité dans l'établissement. Il n'est remis gratuitement qu'à la première année dans l'établissement.

Cette carte est à renouveler obligatoirement en cas de dégradation ou de perte au prix de **10 €** (tarif 2026 en cours). La perte doit être signalée pour éviter une utilisation frauduleuse (accès ou consommation de repas par autrui).

ATTENTION : l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire est autorisé sous réserve que l'étudiant se conforme aux règles en vigueur. C'est le chef d'établissement du lycée La Martinière Diderot qui autorise ou non un étudiant à en bénéficier. En cas de non-respect du règlement, celui-ci peut décider l'exclusion provisoire ou définitive de l'étudiant.

2 - SITES ET RESTAURANTS SCOLAIRES : Modalités et horaires

L'établissement : les 3 sites sont ouverts de **07h30 à 18h30** du lundi au vendredi selon le calendrier scolaire.

L'entrée se fait :

- Site Diderot : 41, Cours Général Giraud ou Rue Ornano (pour cette dernière seulement de **7h45 à 17h**)
- Site Les Augustins : 18, Place Gabriel Rambaud
- Site La Centrale : 33, Rue de la Martinière

Les restaurants scolaires : les étudiants sont accueillis aux restaurants scolaires sur les sites Diderot et Les Augustins, ouverts de **11h30 à 13h30** du lundi au vendredi en période scolaire.

- Restaurant scolaire du site Diderot : accès réservé aux étudiants par la passerelle du haut.
- Restaurant scolaire du site Les Augustins : accès unique pour tous les usagers.

L'étudiant doit obligatoirement être muni de son badge pour accéder aux restaurants scolaires.

En cas d'oubli exceptionnel, l'étudiant peut obtenir un laissez-passer aux bornes situées sur les deux sites grâce à un mot de passe qui lui est remis à la rentrée (sous réserve que le solde de son compte soit créditeur d'au moins un repas).

3 - TARIFS : Restaurant scolaire

Les étudiants souscrivent à la formule « Ticket » qui permet de fréquenter le self selon ses besoins. Les repas sont payables d'avance et déduits à chaque passage.

Le prix du repas est fixé pour l'année scolaire par les services du CNOUS (pour mémoire : 1 € pour les étudiants boursiers ET non boursiers depuis le 1^{er} mai 2026).

Les étudiants sont invités à suivre leur compte avec attention pour éviter tout incident de passage. Le solde de repas est indiqué par le distributeur de plateaux et sur le compte en ligne.

⚡ **ATTENTION** : Le compte doit être crédité d'un repas minimum pour délivrer un plateau. A défaut, l'accès au restaurant scolaire sera refusé.

4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer en **ligne** (paiement sécurisé) pour un minimum de 4 € :

Création du compte :

- Se rendre sur le site <https://martiniere-diderot.ent.auvergnhonealpes.fr> – Rubrique « Restauration » et « Paiement en ligne »
- Sur le site TURBOSELF, dérouler l'écran vers le bas et cliquer sur « créer votre compte ».
- Compléter les différents champs demandés en indiquant :
 - a) Numéro de carte = les 5 derniers chiffres qui sont indiqués sur votre badge : 2545 – **XXXXX**
 - b) Une adresse mail valide sur laquelle vous recevrez sous 48h un courriel contenant un lien d'accès à votre compte TURBOSELF.
- A réception du mail, cliquer sur le lien pour accéder à votre compte TURBOSELF et définir un mot de passe personnel.

Paiement :

Lorsque le compte est créé, les paiements se font :

- En saisissant mail et mot de passe sur le site TURBOSELF
- Ou avec vos codes personnels de connexion sur votre compte ENT dans la rubrique « autres services ».

⚡ **ATTENTION** : les comptes ne sont crédités que le lendemain matin.

Le règlement peut également s'effectuer en **espèces** ou **carte bancaire** (minimum de 4 €).

**Pour toute information, contacter le secrétariat d'intendance – Service Restauration
au bureau A243 (Site Diderot) – 04 37 40 87 60
restauration-lyceelmd@ac-lyon.fr**